



Réception de Monsieur Jacques Puyraud dans l'Ordre de la Légion d'honneur

Cher Monsieur Jacques Puyraud,

Chère Famille Puyraud,

Toute votre famille est aujourd'hui réunie pour célébrer avec vous votre anniversaire. Un anniversaire particulier puisque c'est celui qui précède votre entrée dans le club des centenaires français qui s'élargit progressivement, maintenant 30.000 personnes, à comparer à 100 personnes, il y a un siècle.

Mais votre fête de famille pour votre anniversaire prend un caractère particulier expliquant ma présence parmi vous, Alain Fradin, président de la section des Hauts-de-Seine Centre de la Société des membres de la Légion d'honneur. Madame Christiane Guillard, présidente du comité de Boulogne-Billancourt de la Société des membres de la Légion d'honneur, devait m'accompagner. Souffrante, elle m'a demandé de vous adresser ses regrets de ne pouvoir être présente et toutes ses plus sincères félicitations à Monsieur Jacques Puyraud.

En effet, le 8 novembre 2024, il a été publié au Journal Officiel de la République française par le Président de la République le décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des anciens combattants de la guerre de 1939-1945, à l'occasion du 80e anniversaire des débarquements.

Monsieur Jacques Puyraud, vous figurez dans ce décret et vous êtes donc nommé dans l'Ordre national de la Légion d'honneur. À votre fête familiale d'anniversaire s'y ajoute donc la cérémonie, solennelle et prestigieuse, de votre réception dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au grade de Chevalier.

Pourquoi ?

C'est en raison de votre vie, de votre jeunesse !

Tout jeune, vous perdez votre Papa ! Sa vie est écourtée par les séquelles de la 1^{ère} guerre mondiale, les gaz ! A 6 ans, vous devenez pupille de la Nation ! Votre Maman travaillait à Paris au « Timbre », une ancienne branche de notre administration fiscale actuelle. La guerre 1939-1945 vous transfère à Clermont-Ferrand. Vous êtes adolescent ! Vous allez connaître une période très mouvementée, très dangereuse. Se succéderont pour vous, la prison, la fuite de votre domicile, l'errance, le maquis, des marches épuisantes, puis l'intégration dans les troupes anglaises, puis dans les troupes françaises. Vous y resterez jusqu'à la fin de la guerre. Vous y trouverez de solides amitiés notamment avec un inséparable frère d'armes, Loulou ! Et, la France libérée, vous serez dans les régiments français qui défilèrent sous l'Arc-de-Triomphe.

Mais une fois décoré, c'est vous qui nous relaterez cet admirable parcours !

Démobilisé, vous reprenez vos études, le baccalauréat, la licence en droit. Vous ferez toute votre carrière professionnelle dans les ressources humaines, notamment DRH à la Compagnie Générale de Géophysique, spécialisée dans la recherche pétrolière.

Avec votre épouse Jeanne, trop tôt disparue, il y a un peu plus de 20 ans, vous formiez un couple fusionnel. Vous avez bâti la belle famille qui vous entoure aujourd'hui avec vos deux filles, vos quatre petites-filles, leurs conjoints, vos gendres, vos neuf arrière-petits-enfants.

Votre vie est exemplaire ! Votre jeunesse héroïque !

En 2024, la France a vécu des difficultés, mais aussi des événements exceptionnels : les Jeux Olympiques et paralympiques, la réouverture de Notre-Dame, mais aussi le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la France. Pour ce faire, une mission du 80^{ème} anniversaire a été constituée et elle a mené de nombreuses actions mémorielles. C'est dans ce cadre qu'est paru le décret du 8 novembre 2024 qui vous honore. Elle reconnaît vos « mérites éminents » maintenant, à un moment où nous devons nous souvenir de ce que vous avez fait, des horreurs des périodes de guerre que vous avez subies. Vous êtes témoin de cette période douloureuse que vous avez surmontée, rapportez-en

la mémoire à votre famille, notamment les dernières générations, car, un jour, ce ne seront plus que les historiens qui pourront en parler.

Ce sont vos « mérites éminents » qui justifient votre réception dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Qu'est-ce que la Légion d'honneur ?

Je voudrais vous donner quelques éléments d'information sur la Légion d'Honneur. Elle fait souvent l'objet de nombreux commentaires montrant l'intérêt qu'elle suscite depuis plus de deux siècles.

La Légion d'Honneur a été instituée par Napoléon Bonaparte, Premier Consul, en 1802. Elle se situe dans la continuité historique des Ordres royaux de l'Ancien Régime abolis par la Révolution française. Elle a survécu à tous les changements de régime (empires, royautés, républiques) depuis sa création.

Cette haute distinction est remise au nom du Président de la République. Elle ne doit pas être banalisée. Cette décoration récompense des **mérites éminents**, *terme consacré*. C'est une reconnaissance acquise et non transmise.

Ce principe est important. C'est un symbole fort de l'esprit républicain qui a substitué la reconnaissance du mérite au privilège de la naissance. Et en réponse à de vaines polémiques sur son attribution, liées en général à la méconnaissance, rappelons que c'est un **ordre universel**. Napoléon souhaitait récompenser et donner en exemple à la fois ceux qui font marcher la société, les civils, et ceux qui la défendent, les militaires. La première remise a eu lieu aux Invalides, le 15 juillet 1804. Et Napoléon y décora très majoritairement des civils. La première décoration de militaires a eu lieu en 1804 aussi à Boulogne-sur-Mer.

La Légion d'Honneur est loin d'être galvaudée. Environ 1.500 personnes sont promues chaque année, dont deux tiers de civils. Les membres vivants de l'Ordre sont de 79.000 pour une population française de 68 millions d'habitants. Les légionnaires ne représentent donc qu'un peu plus de 1 pour 1000 de la population française. Pour toutes ces raisons, la Légion d'Honneur reste, à tous les niveaux de la société, le signe de reconnaissance le plus apprécié par nos concitoyens.

La Légion d'Honneur est en tête des Ordres Nationaux qui sont composés, par ordre protocolaire :

- L'Ordre de la Légion d'Honneur, créé en 1802 par Napoléon Bonaparte, Premier Consul, la plus haute et la plus ancienne des distinctions françaises,
- L'Ordre de la Libération, créé en 1940 par le Général de Gaulle. C'est un ordre fermé depuis janvier 1946. Il comprend 1038 personnes physiques toutes décédées, 5 villes, 18 unités combattantes.
- La Médaille militaire, la plus haute distinction militaire, 160.000 décorés, elle fonctionne comme un ordre. Elle a été fondée par Napoléon III en 1852.
- L'Ordre national du Mérite, fondé en 1963 par le Général de Gaulle. Il est composé de 177.000 membres.
- La Médaille nationale de reconnaissance des victimes du terrorisme fondée par décret du Président de la République le 12 juillet 2016,
- Viennent ensuite des décorations et ordres ministériels tels que la Croix de Guerre, les Ordres des Palmes académiques, du Mérite Agricole, des Arts et Lettres, du Mérite maritime, ...

A ces Ordres, on ne peut être soi-même candidat. Votre dossier est préparé par des autorités, anonymes, mais favorables, présenté au ministère concerné qui l'analyse et, si favorable aussi, le transmet au Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur, chargé de l'approuver. Le Grand Chancelier soumet la liste des personnes nommées à la signature du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre.

C'est donc tout un processus à étages de personnes qualifiées qui a reconnu les **Mérites éminents** de Monsieur Jacques Puyraud.

Et cela me permet maintenant d'exercer la mission qui m'a été déléguée le 19 décembre 2024 par le Général d'armée François Lecointre, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, en application des articles R.51 et R.52 de son code :

Nous, Alain Fradin, Chevalier de la Légion d'Honneur,

À Jacques Puyraud

Soldat d'infanterie de réserve

Prononçons la formule de réception suivante :

**« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs
qui nous sont conférés, nous vous faisons
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR. »**

